



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	14
VOTANTS :	14
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. Ludovic BABIN-TOUBA**, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026.

Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, ROUX Guillaume, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, MORAT Jules, RATTU Ceyliane, KERBOAS Chloé, LE GUEHENNEC Laurent, ANTIN Séverine, DENIEL Franck.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. LACIRE Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme JOURDAN Anne-Sophie est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026031 | Aménagement du territoire – Vent des Closiaux projet éolien : saisine du Conseil Municipal pour avis

Vu le code de l'environnement et notamment les dispositions relatives aux consultations du public dans le cadre des demandes d'autorisation environnementale ;

Vu l'avis de consultation du public par voie électronique relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VENTS DES CLOSLIAUX en vue de créer et d'exploiter un parc éolien composé de deux aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Poligné ;

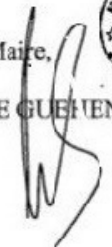
Considérant que le projet prévoit l'implantation de deux éoliennes d'une puissance unitaire de 6 MW, soit une puissance totale de 12 MW, pour une hauteur de 200 mètres, ainsi que deux postes de livraison ;

Considérant que ce projet participe au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique engagée au niveau national ;

Considérant les éléments présentés dans le dossier soumis à consultation du public, notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers ;

Après en avoir délibéré, à 13 abstentions et 1 voix contre, le Conseil municipal :

- **Emet un avis défavorable au projet de création et d'exploitation du parc éolien porté par la société VENTS DES CLOSLIAUX sur la commune de Poligné ;**
- **Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'État dans le cadre de la consultation en cours.**

Le Maire,

L. LE GUEHENNEC.



Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents